

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (Union postale)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 2327

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 23 OCTOBRE 1897

Comment on devient
moine

Les journaux, qui ne gardent aucun secret, dit la *Croix*, ont annoncé qu'un rédacteur du *Petit Journal* était entré comme postulant chez les religieux de l'Assomption, et le *Figaro* donne sous ce titre, les adieux faits, il y a trois jours, par des confrères au futur moine. Nous le reproduisons sous sa forme humoristique, en souhaitant que cette vocation qui s'étudie depuis longtemps, porte un jour ses fruits dans les œuvres ou dans le journalisme chrétien :

Le *Figaro* annonçait avant-hier qu'un de nos confrères, M. Gabriel de Combes, longtemps rédacteur au *Petit Journal*, venait d'entrer au noviciat des Pères de l'Assomption, à Livry.

Les résolutions de ce genre intriquent toujours le public qui, volontiers, échafaude des romans pour les expliquer. Le fait de sortir volontairement du monde et de s'enfermer dans un cloître paraît, à certaines personnes, chose si extraordinaire, qu'elles la justifient en invoquant quelques-uns de ces drames intimes, de ces coups du sort qui terrassent un homme à jamais et le poussent, l'âme brisée, le cœur meurtri, vers le suicide ou la cellule monastique.

La vérité est souvent beaucoup plus simple, et c'est le cas pour l'excellent confrère que nous venons de perdre. Pas un drame dans sa vie, nul roman d'amour, aucune catastrophe.

Mais si son histoire n'est pas très compliquée, elle n'en mérite pas moins d'être connue, car il est parfois intéressant de savoir comment se décident les vocations.

On voit d'ailleurs assez rarement un journaliste se faire moine. Ce n'est pas dans la presse que se recrute d'ordinaire le personnel des couvents.

Issu d'une très bonne famille de Tarbes, petit-neveu du spirituel musicien Dalayrac, qui fut un des maîtres de cet art charmant et tout français de l'opéra comique, M. Gabriel de Combes, ses études terminées, s'engagea dans un régiment de dragons. Il y resta cinq ans et n'eut pas dû en sortir.

Vrai d'Artagnan, au physique : maigre, sec, nerveux, les moustaches en crocs ; au moral : énergique, brave et loyal, il aurait fait un officier parfait.

Il quitta cependant l'armée pour entrer dans le journalisme, attiré peut-être par l'espoir d'y trouver l'occasion de batailler un brin, ce qui était dans sa nature.

Les illusions sont grandes à cet âge, mais elles s'évanouissent.

De Combes fut d'abord attaché à un journal royaliste de Lyon, puis il vint à Paris où, pendant deux ans, il fit le reportage parlementaire dans une agence. Entre temps, il rédigea *La Gazette de Paris*, petite feuille locale fondée par un journaliste ultra-parisien, mais qui ne vécut guère que l'espace d'une saison.

Enfin, il entra au *Petit Journal* où, pendant dix ans, je vécut côte à côte avec lui, l'appréciant et l'estimant chaque jour davantage, mais devant bien que là n'était pas sa voie.

Elevé par des parents très religieux, mon ami pouvait certes passer pour un bon catholique, mais sa foi n'allait pas jusqu'à la dévotion. Était-il même pratiquant ? Je n'ose pas l'affirmer.

Une circonstance toute fortuite devait réveiller chez lui des sentiments sinon éteints, du moins endormis. Il y a environ trois ans, son rédacteur en chef l'envoya en Palestine pour assister à l'inauguration du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem (1).

Cette ligne ferrée fut pour lui un chemin de Damas.

La visite des Lieux Saints l'impressionna au point qu'il nous revint transformé.

Pendant de longs mois, il resta silencieux, réservé vis-à-vis de ses collaborateurs, dans une attitude méditative. Il déserta la salle d'armes où d'ordinaire nous faisons d'interminables assauts ; il délaissa la bicyclette pour laquelle il avait une passion. On ne le vit plus nulle part.

Un beau soir, il y a de cela cinq ou six mois, il me dit subitement : " Je viens de donner ma démission ; je quitte le journal demain. "

Trois mois s'écoulèrent, puis le bruit vint à nos oreilles que notre camarade allait entrer dans les Ordres. La nouvelle fut ensuite démentie, et nous ne savions trop s'il fallait la prendre au sérieux.

J'interrogeai un jour à ce sujet le jeune et fécond romancier Pierre Sales, cousin germain de de Combes. Il me répondit sur un ton mystérieux et ne m'apprit rien.

Mais je devais être bientôt fixé, car samedi dernier je recevais ce mot laconique :

" Si vous voulez me dire adieu, venez déjeuner avec moi demain au café X... "

Cette lettre me causa un serrement de cœur, et c'est tout bouleversé que je me rendis le lendemain au café indiqué. Au bout de quelques secondes, je vis arriver mon ami, l'air joyeux, la main tendue.

" Ma lettre vous a intrigué, n'est-ce pas ? Eh bien ! je vais vous racon-

(1) Un de nos rédacteurs faisait partie avec M. de Combes de ce voyage (N. D. L. R.)

ter mon histoire en quelques mots. Elle est, d'ailleurs, bien simple. Mais, d'abord, mettons nous à table et déjeunons. "

Et il ajouta en riant :

" C'est le dernier déjeuner que je ferai dans un café du boulevard. "

Une fois attablés, de Combes commença :

" J'ai 39 ans et la conscience de n'avoir rien fait d'utile jusqu'à ce jour. Aussi je veux essayer de rattraper le temps perdu. Je suis célibataire, n'ai personne auprès de qui ma présence soit indispensable, et me sens encore capable de quelque énergie. "

" Me marier ? J'y avais songé, mais l'occasion ne s'est pas présentée et peut-être ne l'ai-je pas recherchée ? J'ai donc décidé de consacrer le reste de mes jours à servir Dieu et mes semblables, bien que bon nombre de ces derniers aient contribué à me dégoûter du monde. "

" Vous vous êtes sans doute aperçu que mes sentiments religieux s'étaient réveillés à la suite de mon voyage en Terre Sainte. C'est de cette époque que date ma résolution d'entrer dans les Ordres. "

" J'ai tenu, cependant, à laisser passer quelque temps pour voir si je persévérerais dans mon dessein. Plusieurs mois se sont écoulés, et enfin, sûr de moi, j'ai quitté le journalisme et suis allé faire une retraite à la Grande Trappe. Mon intention était de me retirer dans ce couvent ; mais le Supérieur m'en dissuada : " Vous aurez trop de peine, me dit-il, à supporter notre règle. "

" Je me suis un jour rencontré avec le R. P. des Fourniels, supérieur des Assomptionistes à Toulouse. Par une coïncidence assez curieuse, ce religieux est précisément un ancien confrère qui a dirigé un journal à Limoges et a été correspondant du *Petit Journal* dans cette ville. "

" La similitude des situations m'attira vers lui ; il m'interrogea longuement et finalement m'engagea à aller trouver le R. P. Picard, Supérieur général de l'Assomption. Cette dernière démarche décida complètement de mon sort et voilà comment, dans deux heures, j'aurai dépouillé le vieil homme et serai simple novice au couvent de Livry. "

Mon ami acheva sa tasse de café et alluma une cigarette, dont il regarda la fumée monter en légères spirales vers le plafond.

" La dernière que je fumerai, " dit-il, en riant. "

Malgré cet entrain apparent, je me sentais attristé en pensant à la séparation imminente et définitive. La conversation tomba.

Le premier, il reprit :

" Et vous savez, il va falloir que je travaille ferme. Je vais être obligé de me remettre au latin, d'apprendre la

théologie, etc. Je resterai pendant un an à Livry, j'irai ensuite à Rome pour achever mes études, et je serai ordonné prêtre. "

— Et ensuite ? fis-je. "

— Ensuite, j'irai là où l'on m'enverra. "

De nouveau, un silence se fit.

" J'ai envoyé toutes mes affaires à ma famille, reprit-il. Je n'ai plus rien, rien à moi que les vêtements que je porte. "

La conversation languissait de plus en plus. Soudain, de Combes regarda la pendule et brusquement se leva :

" Il faut que je parte, dit-il, adieu ! "

Nous sortîmes ; il héla un fiacre et me serra énergiquement la main.

" Adieu ! " répéta-t-il.

Moi, j'étais tout bouleversé.

" De Combes, lui dis je, ne regrettez-vous rien ? Votre ancienne vie ? Vos relations ? "

— Rien, " répondit-il d'un ton un peu brusque. "

Puis, souriant, craignant sans doute de m'avoir fait de la peine et ému lui-même en voyant mon émotion, il ajouta :

" Oui, mon cher, je regrette les vrais amis. "

Et il donna l'ordre au cocher d'aller à la gare de l'Est.

MAXIME SERPEILLE.

Programme de la F. M. italienne

Voici les décisions adoptées par le congrès franc-maçonnique de Milan. Elles méritent de fixer l'attention, car on y trouve des analogies avec certain programme qui se développe au Canada :

" 1o Obtenir des pouvoirs de l'Etat l'adoption d'une politique nettement laïque et assimilant les membres du clergé à tous les autres citoyens ; "

" 2o Pourvoir à ce que de l'instruction, surtout de l'instruction élémentaire, soit absolument exclue toute idée religieuse ; "

" 3o Coopérer à la fusion de toutes les fractions du parti libéral afin de constituer une organisation de tous les partis sur un programme commun de la politique ecclésiastique, agir afin d'avoir la majorité dans les municipes et les provinces pour répandre plus activement l'instruction laïque en agissant sur le gouvernement central ; "

" 4o Vulgariser les sciences physiques et naturelles sous une forme facile afin de donner l'explication des lois et des phénomènes de la nature ; "

" 5o Rappeler partout au respect de l'article 3e du règlement du 9 octobre 1895 sur l'enseignement religieux dans les écoles ; "

" 6o Favoriser toutes les réunions de la jeunesse des écoles et des ateliers qui servent à éduquer les forces physiques, morales et intellectuelles ;

" 7o Agir avec le peuple sur le gouvernement pour la promulgation rapide de lois spéciales sur la réforme de l'instruction primaire basée scientifiquement sur l'enseignement objectif — sur le divorce, sur la précedence du mariage civil, — sur l'élection populaire des prêtres, sur la surveillance des bénéfices ecclésiastiques, sur la suppression effective et complète des corporations religieuses ;

" 8o Favoriser en général toutes les associations (même les ligues féministes) de secours mutuels, de coopération, d'éducation, etc., qui, en formant le citoyen, concourent à en créer la dignité et l'indépendance.

GRABUGE

Décidément, il y a du grabuge dans le camp libéral. Nous pouvions lire ce qui suit dans le *Soleil*, à la date du 14 octobre :

" M. Laurier est arrivé à Québec hier après-midi.

" Il part à 10 heures, ce matin, par convoi spécial pour la Rivière du Loup, et rentrera en ville ce soir, pour y passer la journée de demain.

" Le *Star* disait hier que le chef libéral venait pour calmer certains mécontentements.

" Nous croyons qu'il y a un peu de vrai en cela. Beaucoup de libéraux ont à se plaindre de leurs rapports avec les divers départements à Ottawa."

Puis le *Soleil* explique la chose : le district de Québec est représenté dans le cabinet par sir Wilfrid Laurier, sir Henri Joly de Lotbinière, et l'honorable M. Dobell. M. Laurier, comme chef du gouvernement, est obligé de surveiller la politique générale du pays et ne saurait s'occuper des détails. Sir Henri Joly est une personnalité brillante, mais retiré de la politique pendant plus de dix ans, " il a perdu de vue, dans une certaine mesure, les lutteurs de cette génération " " il n'a pas eu l'occasion de venir en contact avec eux " dans les réunions politiques. M. Dobell a toujours appartenu au parti conservateur jusqu'à son élection de juin 1896, " il ne connaît donc des libéraux que les chefs et non les lieutenants, tous ces bons partisans qui, dans nos faubourgs, s'imposent tant de sacrifices, dans chaque élection, pour faire triompher la cause commune " ; et qui s'attendent, aurait dû ajouter le *Soleil*, à être remboursés, sous une forme ou sous une autre, de leurs sacrifices. Car il ne faut pas s'imaginer que le désintéressement soit plus commun chez les rouges que chez les bleus. Dans les deux partis, c'est *do ut des*. On souscrit, on se trémousse en temps d'élection, mais à la condition d'être récompensé si les amis restent ou arrivent au pouvoir. Or, MM. Joly et Dobell, le premier grand seigneur retiré de la politique pendant longtemps, l'autre, tory enragé jusqu'ici, ne connaissent pas ces bons meneurs rouges des faubourgs, et, ne les connaissant pas, les négligent. " Cela a l'effet de rendre assez difficile l'exercice du patronage, " dit le *Soleil*.

Aussi, les mécontents sont-ils allés en députation auprès de M. Laurier. Cette entrevue a été assez mouvementée, on pourrait presque dire aigre. On rapporte

que M. Laurier aurait été assez blessé par les représentations de ses amis pour leur dire que si cela continuait ainsi, il abandonnerait son mandat de Québec-Est et irait se présenter à Arthabaska dont le siège est actuellement vacant.

A cette entrevue, il s'est agi du pont, du Parry Sound, du prolongement de l'Intercolonial à Montréal et d'autres projets semblables. A ce propos le *Soleil* dit :

" Il a été fait hier des représentations à M. Laurier, que le public de cette ville n'approuve certainement pas.

" Nous avons tant de respect pour ceux qui les ont faites que nous regrettons d'avoir à prendre cette attitude. Mais enfin les faits sont les faits et sont accessibles aux plus ordinaires des hommes d'affaires."

Comme on le voit, la scission est fort accentuée et pourrait le devenir davantage si M. Laurier et son organe le *Soleil* persistent à vouloir tenir tête aux mécontents.

Ce qui paraît exaspérer surtout les libéraux de Québec, c'est le projet que l'on attribue à M. Laurier d'accorder au lieutenant-gouverneur Chapleau, sinon un deuxième terme d'office, du moins un certain prolongement de séjour à Spencer Wood. Les libéraux veulent qu'il déguerpiisse le 5 décembre, pas une journée plus tard. Et l'on ne sait trop pourquoi, le bruit se répand et se confirme que le titulaire actuel aura quelques mois de répit. Cela fait faire du mauvais sang à bon nombre de rouges.

Pourtant, ce serait une excellente tactique au point de vue des intérêts du parti libéral, si M. Laurier laissait M. Chapleau à Spencer Wood pendant quelques mois encore.

Croit-on que les conservateurs seraient bien empressés de recueillir M. Chapleau comme chef s'il avait la faiblesse d'accepter une pareille faveur des mains du chef libéral ?

Laisser M. Chapleau jouir des délices de Capoue, c'est rendre sa rentrée dans la " fournaise ardente de la politique " presque impossible ; c'est se débarrasser, à peu de frais, d'un adversaire, si non redoutable, du moins redouté.

Mais les politiciens " des faubourgs " n'entendent rien à de pareilles finesses diplomatiques. Ils ne voient qu'une chose : c'est que le poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec deviendra régulièrement vacant le 5 décembre prochain, et ils veulent que M. Laurier y place, sans une minute de délai, un ami du parti, un chef de l'exécutif qui ne fera pas d'embarras au cabinet Marchand.

LA BOXE ET LE CABINET MARCHAND

Ce titre peut paraître singulier, car M. Marchand et ses collègues ne passent pas pour des fiers-à-bras.

Aussi ne redoute-t-on pas de les voir descendre dans l'arène afin de distribuer et de recevoir des coups de poing. Mais ce que l'on craint, c'est qu'ils ne se laissent bernier par certains sports entrepreneurs et qu'ils ne donnent, presque sans le savoir, la permission aux prize-fighters de tenir une de leurs ignobles exhibitions dans la province de Québec.

Les journaux de Montréal, particulièrement le *Star*, ont déjà jeté le cri d'alarme à ce sujet.

Naguère, il s'agissait pour un club de sport d'avoir des lettres patentes des autorités provinciales. Dans le projet primitif il était clairement stipulé que ce club pourrait donner des parties de boxe. Certains journaux ayant protesté contre le projet, et la mèche ayant été éventée, on retrancha les mots qui permettaient ouvertement la boxe ; mais on affirme que la rédaction des lettres patentes est assez ambiguë pour donner aux promoteurs de l'entreprise l'espoir de faire passer la boxe sous le couvert de jeux et exercices athlétiques.

Le gouvernement aurait dû exclure formellement et nommément la boxe. Il ne l'a pas fait, paraît-il. De là l'espoir des sportsmen de pouvoir introduire dans notre province, sous prétexte de jeux athlétiques, le sport cher aux bloods anglo-saxons.

Une dépêche de Montréal en date du 14, que nous lisons dans le *World*, de New York, en date du 15, nous apprend ce qui se passe en ce moment. Le commencement de cette dépêche se lit comme suit :

" La bataille Creedon-McCoy aura-t-elle lieu ou n'aura-t-elle pas lieu au Canada ? Les chances pour et contre sont à peu près égales actuellement, mais beaucoup de Canadiens qui ont assez de confiance dans l'habileté de M. C. E. Carbonneau, qui dirige l'affaire, espèrent qu'il saura éviter la loi—dodge the law."

La dépêche raconte ensuite ce que nous avons dit plus haut au sujet des lettres patentes et de la modification que l'on a dû y introduire à cause de l'intervention des journaux.

La dépêche ajoute que " la population (the people) de la ville de Québec est assez désireuse de voir le club y fixer son siège, surtout depuis qu'on a appris que les gens de Fort Erie ont offert un bonus aux promoteurs du combat si la bataille a lieu dans leur ville."

C'est colonnier la ville de Québec.

Les citoyens respectables de notre ville, comme les citoyens respectables de n'importe quelle ville, sont carrément opposés à une exhibition de boxe dans leurs murs. Les quelques roughs que nous comptons parmi nous peuvent souhaiter que ce spectacle révoltant ait lieu ici, mais ils ne constituent certainement pas le *people* de notre ville.

La dépêche du *World* continue ainsi :

" Les autorités provinciales de Québec et d'Ontario ont déclaré qu'elles ont l'intention de maintenir le statut fédéral qui défend absolument la boxe (prize-fighting) et décrète de fortes pénalités contre ceux qui enfreignent la loi ; mais il est difficile de dire ce qu'elles feront en fin de compte."

Cela est injurieux pour les autorités provinciales, tant d'Ontario que de Québec ; et nous osons espérer que ces dernières, au moins, seront sur leurs gardes et ne permettront pas que notre province subisse la honte qu'on veut lui infliger.

D'après cette même dépêche du *World*, les promoteurs de l'entreprise semblent compter particulièrement sur des influences politiques pour réussir auprès du gouvernement provincial. En effet, nous y lisons que " M. Carbonneau, dans les dernières élections fédérales, a rendu des services signalés au parti libéral en général et à l'honorable M. Tarte en particulier. Il avait acquis des titres à une grande reconnaissance de la part de M. Tarte, et l'on suppose qu'il avait

l'appui du ministre des travaux publics dans ses négociations pour obtenir les lettres patentes."

Voilà ce que l'on dit ouvertement dans le monde du sport.

Les ministres provinciaux sont bien avertis de ce qui se trame dans l'ombre : c'est une partie de boxe qu'on veut avoir sur le territoire canadien, malgré la loi qui défend de semblables exhibitions. On se sert du rétexte d'exercices athlétiques pour arriver à cette fin, et l'on ne craint pas de jeter dans la discussion le nom d'un ministre fédéral.

Que nos ministres provinciaux soient sur leurs gardes, et qu'ils ne permettent pas qu'on inflige à notre Province une humiliation semblable. *Caveant consules !*

LA FUSION DES RACES

Il est manifeste que ce que veut M. Laurier, ce n'est pas une entente entre les différentes races qui habitent le Canada—chose fort désirable—, mais une véritable fusion des divers éléments qui composent notre population. Il l'a dit formellement, à Montréal, l'autre soir, à la démonstration en l'honneur de M. Tarte. Voici ses paroles, d'après la version de la *Patrie* :

" Le talent multiple du Créateur a donné aux hommes des facultés nombreuses, mais n'a pas donné les mêmes à tout le monde ; les Anglais, par exemple, sont plus hommes de gouvernement ils sont plus hommes d'affaire, mais ils n'ont pas ce sens exquis des choses délicates qu'ont les Français, aussi quand vous aurez une race renfermant les qualités de ces deux grandes nations, vous aurez la plus belle race au monde."

Nous citons *verbatim*. Le français laisse grandement à désirer, mais la pensée est claire : M. Laurier veut la fusion des deux races.

Le compte rendu du même discours donné par la *Presse* confirme la version de la *Patrie*. Voici ce que nous lisons dans la *Presse*, du 13 octobre, page 5 :

" Je ne veux pas non plus entendre parler de rivalité de race entre l'élément français et l'élément anglais. Nous avons ici les éléments pour faire une nation plus grande que la France et l'Angleterre réunies. Mes yeux seront sans doute fermés depuis longtemps à la lumière du jour quand cette chose s'accomplira. Mais ceux qui viendront après nous se souviendront de ces paroles. Je le répète, je ne veux pas de rivalité entre races. Dieu n'a pas donné toutes les facultés à un seul homme, à une seule race. Les Anglais, on l'admet, sont hommes de gouvernement, mais ils ne possèdent pas le sens exquis de choses délicates qu'ont les Français. Quand vous aurez combiné les deux éléments en un tout homogène, vous aurez la plus belle race du monde. Alors nous ne gouvernerons plus que par des idées généreuses, non étroites comme à l'époque actuelle."

C'est nous qui soulignons ; et il suffit de souligner.

Il ne nous surprend pas d'entendre sir Wilfrid Laurier tenir de semblables propos ; car nous savons, depuis de longues années, que ce sont là ses véritables sentiments. C'est un *britisher* avant tout, jusqu'à la moelle des os — *to the core*, comme il l'a dit lui-même en Angleterre. Il n'a de Canadien-français que l'origine et le nom. Il ne comprend rien aux aspirations patriotiques des Français du Canada. Ce n'est pas sa faute, il a l'esprit tourné de cette façon-là. Il faut même lui savoir gré de sa franchise. Il

nous dit carrément, presque brutalement, que nous n'avons pas ce qu'il faut pour être un peuple de gouvernement ; que nous devons, pour acquérir ce qui nous manque, nous fusionner avec les Anglais, former avec eux un tout homogène.

Encore une fois, ce langage ne nous surprend pas de la part de M. Laurier. Ce qui nous étonne, c'est de voir que ce partisan déclaré de la fusion des races a pu devenir, même pour un temps, le chef politique des Canadiens-français. C'est là une aberration que les historiens de l'avenir auront de la peine à expliquer.

LE PROCES TARTE-GRENIER

Au commencement de la semaine dernière, M. le juge Wurtele a entendu les raisons alléguées par l'avocat de M. Grenier pour demander que l'affaire fût examinée en appel.

M. Cornéliier prétendait que le président du tribunal avait, au cours du procès, empêché la production de certains témoignages essentiels ; et il demandait que la cause fût portée devant la cour d'appel siégeant au complet.

Nous comprendrions l'utilité de cette motion faite devant un autre juge. Mais la faire devant le même juge qui s'est déjà prononcé sur les questions débattues, cela nous paraît être un véritable enfantillage.

Aussi est-il arrivé ce qui devait arriver : M. le juge Wurtele a refusé la permission de porter l'affaire en appel et a prononcé la sentence contre l'accusé Grenier. Il l'a condamné à six mois de prison et à l'obligation de fournir ensuite un cautionnement personnel de \$500 et deux autres cautionnements de \$250 chacun comme quoi "il gardera la paix" pendant deux ans ; faute de ces cautionnements il devra passer douze mois additionnels en prison.

La *Minerve* déclare que "dans tous les camps politiques on paraît unanime à croire que cet honorable magistrat aurait pu, sans injustice, faire peser moins lourdement le poids de la loi sur M. Grenier."

Il est certain qu'il ne fait pas toujours bon pour un journaliste de tomber entre les mains de la justice. Nous en savons quelque chose par une très amère expérience personnelle.

Pour un seul mot erroné, écrit de bonne foi, et retiré spontanément aussitôt que nous eûmes découvert notre erreur, nous avons dû déboursier \$800, en amende et en frais. Et si M. Sauvaille s'était avisé de nous poursuivre au criminel, au lieu de se contenter d'une poursuite civile, nous aurions fait probablement nos six mois à Saint-Vincent de Paul.

M. Grenier est donc condamné à six mois de prison et il a commencé à purger sa sentence. C'est fâcheux pour lui ; mais nous ne croyons pas que M. Tarte y gagne grand-chose.

Comme nous l'avons démontré dans notre article du 9 du courant, la jurisprudence établie par M. le juge Wurtele est désastreuse pour le ministre des travaux publics. Le savant magistrat a déclaré au jury qu'il devait rendre un verdict de culpabilité contre l'accusé s'il considérait qu'une seule des accusations portées contre le plaignant n'était pas fondée.

Le juré a rendu un verdict de culpabilité, sans rien spécifier. De sorte que

l'on peut se demander, et l'on se demandera toujours si M. Grenier a été condamné à six mois de prison pour avoir porté contre M. Tarte une série d'accusations toutes fausses, ou une série d'accusations toutes vraies, moins une.

Encore une fois, nous voyons clairement ce que M. Grenier y perd, mais nous ne distinguons pas bien ce que M. Tarte y gagne.

Il nous semble qu'une conclusion s'impose, c'est que notre législation et notre jurisprudence en matière de libelle ont grand besoin de réforme.

NOS LIBERAUX

— ET —

LA QUESTION SCOLAIRE

Nous lisons dans la *Patrie* du 13 octobre :

"Dans toutes les parties de la province, le peuple réclame la création d'un ministère de l'Instruction Publique parce qu'il veut des réformes, du progrès, parce que le Conseil n'a pas rempli son devoir dans le passé.

"N'ayons pas peur de marcher en avant, n'ayons pas peur de répandre l'instruction chez les masses et ne nous occupons pas des peureux qui préfèrent la vieille et sotte routine à l'effort et à la tentative d'une réforme.

"La province de Québec veut des bonnes écoles, des institutrices et des instituteurs compétents et bien payés, l'uniformité des livres, l'hygiène à l'école, l'enseignement pratique, etc., et il n'y a qu'un ministère de l'Instruction Publique pour lui donner ces choses.

"Coûte que coûte, il faut que ça vienne."

Dans son numéro du 15 octobre, la même *Patrie* publiait un article intitulé : *L'éducation intégrale*. Dans cet écrit il est question d'un "plan d'enseignement intégral" soumis récemment à l'Académie des sciences morales et politiques par un certain M. Alexis Bertrand, professeur de philosophie à l'université de Lyon.

Ce M. Bertrand, nous apprend la *Patrie*, "se réclame surtout d'Auguste Comte, du plan rédigé par le chef de l'école positiviste."

Cela suffit pour nous faire connaître la valeur morale du "plan" proposé par M. Bertrand et admiré par la *Patrie*.

Après avoir proposé à notre admiration le plan positiviste contesté, la *Patrie* s'écrie :

"En France, où l'enseignement supérieur est si avancé et forme tant d'hommes véritablement instruits, les éducateurs et les esprits éclairés travaillent encore cependant à l'améliorer ; cela contraste avec ce qui se passe dans la province de Québec. Ici, si l'on parle de réformer l'enseignement de nos collèges et petits séminaires, on est taxé d'impiété et d'hérésie, et si l'on prêche le relèvement de l'enseignement primaire il est des innocents qui nous crient que les mentions de l'Exposition de Chicago sont un témoignage de la haute valeur de nos écoles.

"Allons donc, Chicago ne pourra jamais nous donner assez de petits papiers pour détruire la triste éloquence du fait que nous sommes à la queue de la confédération en matière scolaire."

Ceux qui veulent réellement travailler à l'amélioration de notre enseignement primaire, secondaire et supérieur, sont parfaitement libres de le faire. Non seulement ils sont libres de le faire, mais ils sont certains de trouver de l'appui auprès de tous nos évêques et de nos prêtres qui ont donné maintes preuves de leur désir sincère de voir fleurir parmi nous les lettres et les sciences.

A vrai dire, où seraient les lettres et les sciences, dans la province de Québec, sans le clergé catholique ? Dans quel état serions-nous, par rapport à l'instruction purement profane, si nous n'avions

eu que l'élément laïque pour fonder et soutenir nos maisons d'éducation ?

Mais quand on vient nous proposer des "plans d'enseignement" basés sur le positivisme d'Auguste Comte, a-t-on le droit de s'étonner de l'opposition que l'on rencontre de la part du clergé et des laïques vraiment catholiques ?

Que nos "réformateurs" proposent des "plans" qui aient pour base la religion catholique, et non point le positivisme, et ils verront bien que personne ne les "taxera d'impiété et d'hérésie."

Quant aux mentions de l'Exposition de Chicago, elles auraient un tout autre poids, aux yeux de nos "réformateurs", si elles avaient été faites en faveur d'un système d'enseignement basé sur le positivisme. Elles sont favorables à un système d'enseignement qui a pour base la religion catholique ; donc elles ne valent rien pour nos libéraux.

Non, la vérité vraie, c'est que notre système, quoi que susceptible d'amélioration, comme tout ce qui est humain, vaut infiniment mieux que les systèmes positivistes, neutres et irréguliers.

Si un plus grand nombre de nos compatriotes ne profitent pas de ce système, ce n'est pas la faute du système lui-même ; cela dépend des conditions sociales tout à fait particulières de nos populations. Ces conditions ont été expliquées bien des fois et la *Patrie* ne peut en ignorer l'existence. Mais à force de dénigrer leur pays, les patriotes rouges espèrent pouvoir remplacer l'enseignement chrétien par l'enseignement positiviste.

Voilà le but actuel des journaux et des chefs libéraux.

Magistrats et hommes politiques

A propos du procès Tarte-Grenier nous lisons dans la *Minerve* :

"On est également unanime à espérer que semblable procès ne se répètera pas de longtemps, parce que les procès politiques ont pour résultat presque infaillible de détruire dans la population la confiance dans l'administration de la justice et dans la magistrature. On sait que la passion se met toujours de la partie, qu'elle ne raisonne plus, qu'elle dicte à bien des gens des récriminations acerbes. Le cas actuel en est un exemple. L'hon. juge Wurtele a pu rester absolument dans les limites de la loi, il a dû agir avec la bonne foi indispensable à un homme qui tient entre ses mains l'honneur et la liberté d'un de ses semblables. Mais il faut peu de chose pour créer dans le public une opinion contraire, la passion politique aidant, et alors, il s'accrédite, sans qu'on sache d'où cela part, une soi-disant preuve de circonstances peu favorable à la réputation du magistrat. Celui-ci, empêché, par sa position et sa dignité, de se défendre, est facilement mis en suspicion, et ses antécédents plus ou moins bien établis, ses relations d'amitié, ce que l'on croit être son intérêt, ses moindres faits et gestes sont invoqués contre lui, et, naturellement, c'est toute l'administration de la justice qui en souffre."

Nous croyons que la *Minerve* est à la veille de s'accorder avec la *Vérité* sur un autre point important, savoir que les magistrats ne devraient jamais être choisis parmi les hommes qui se sont livrés activement aux luttes des partis politiques.

Conservateurs et libéraux ont également péché sous ce rapport.

Depuis la Confédération, les divers gouvernements qui se sont succédé à Ottawa, n'ont, règle générale, élevé à la magistrature que des partisans politiques.

Quand un avocat s'est bien battu, pendant un certain nombre d'années,

pour le compte d'un parti politique ; quand il a couru tous les hustings du pays ; quand il a été député partisan, ou ministre partisan pendant un parlement ou deux ; quand il s'est bien inféodé à une faction, quand il a épousé ses querelles, quand il s'est imbu de ses haines et de ses préjugés, de ses rancunes et de son esprit étroit ; quand il s'est ainsi rendu suspect, souvent odieux, à la moitié de la population ; alors il est estimé propre à devenir le juge de ses concitoyens, le juge de ses amis et de ses adversaires de la veille !

Dans notre pays, la magistrature n'est pas la récompense de l'étude, du travail, de l'intégrité, de la science légale ; c'est le prix offert aux avocats qui rendent des services à un parti.

Voilà le système qui prévaut depuis trente ans.

Les libéraux blâmaient ce système lorsqu'il était appliqué par les conservateurs ; mais arrivés au pouvoir ils s'empressent, naturellement, de l'appliquer à leur tour.

Grâce à ce système qui nous donne pour juges des avocats qui étaient naguère des partisans politiques avérés, souvent violents, il n'est pas étonnant que notre magistrature baisse dans l'estime publique, soit l'objet de critiques acerbes et de suspicions humiliantes. Ce qui surprend, c'est de voir qu'elle conserve encore du prestige et une certaine autorité.

C'est que notre peuple est meilleur que les systèmes corrupteurs de ses gouvernants.

Mais n'est-il pas grand temps qu'on travaille sérieusement à améliorer ces systèmes, particulièrement le système de nommer des juges ?

Nous ne disons pas que tous nos magistrats restent partisans. Au contraire, un grand nombre d'entre eux, nous aimons à le croire, s'efforcent consciencieusement d'oublier qu'ils ont été jadis bleus ou rouges et de se rappeler que désormais ils ne doivent être que juges. Plusieurs, sans doute, réussissent dans ce travail de transformation subite. Mais il n'en est pas moins vrai que les justiciables voient toujours dans nos magistrats l'ancien partisan politique.

C'est un grand malheur ; car non seulement la magistrature doit être intègre, elle doit aussi être placée au-dessus de tout soupçon. Non seulement ses arrêts doivent être dictés par l'amour de la justice, mais il faut que les justiciables ne puissent y soupçonner à tort ou à raison rien autre chose que la justice.

Comment voulez-vous que cette dernière condition se réalise, avec le système criminel qui prévaut parmi nous depuis si longtemps et que les deux partis politiques maintiennent obstinément ?

Il y a là un autre terrain très important sur lequel l'influence d'un Centre pourrait se faire utilement sentir.

"Fleurs de la Charité"

Nous avons reçu le premier numéro du volume II des *Fleurs de la Charité*, organe des intérêts du Patronage, de Québec. Cette publication est l'ancienne *Bibliothèque Canadienne-française*, de M. C.-J. Magagnan. Notre ami a cédé sa revue à M. l'abbé Nunevais, directeur du Patronage qui en continue la publication sous le nom donné plus haut. Ce premier numéro contient une lettre d'approbation et de félicitations de S. G. Mgr Bégin. Prix de l'abonnement, 25 cts par an, 30 cts pour l'étranger. S'adresser à l'Œuvre du Patronage, 62 Côte d'Abraham, Québec. Nous souhaitons succès à cette excellente publication, car, comme le dit Mgr Bégin, dans sa lettre à M. l'abbé Nunevais, "la bonne presse ne saurait trop se multiplier pour opposer une digue aux productions légères ou directement pernicieuses."

Le meurtre rituel des Juifs est-il une simple légende ?

(De l'Univers)

Le R. P. Constant, de l'ordre de Saint-Dominique, a publié récemment les *Juifs devant l'Eglise et l'histoire* : il y consacre tout un chapitre à la question du meurtre rituel, dit aussi saignée rituelle. Je n'ai pas encore lu l'auteur ; nul doute qu'il n'ait établi solidement la vérité historique sur les immolations d'enfants chrétiens pratiquées de tout temps par les juifs.

M. l'abbé Casabianca, en rendant compte dans l'Univers de l'œuvre dominicaine, a prétendu que les faits de meurtre rituel ne sont que des faits isolés, non imputable à la nation juive ; d'après lui, il serait peut être digne de notre siècle de lumières de les reléguer dans le domaine des légendes. Je proteste contre pareil jugement au nom de la vérité historique, appuyée sur les témoignages solennels de l'Eglise. Depuis près de trente ans, j'étudie et je suis cette question d'histoire : j'en offre le résumé assez complet aux lecteurs de l'Univers.

Il est avéré que les fils d'Israël ont toujours été les ennemis des chrétiens. Après avoir crucifié Notre-Seigneur, ils s'en prirent à ses disciples. Ils lapidèrent saint Etienne, fustigèrent saint Jean, tuèrent quatre apôtres et empoisonnèrent le Bienheureux Joseph surnommé le Juste. A Emmaüs, ils martyrisèrent saint Cléophas ; à Corinthe, saint Timon, l'un des sept premiers diacres ; à Smyrne, saint Polycarpe. Ils crucifièrent saint Simon, évêque de Jérusalem, à l'âge de 120 ans ; ils expulsèrent par mer de la Judée sainte Madeleine, sainte Marthe, Lazare et Maximin. Instigateurs de la persécution de Néron et de Sapor, ils tuèrent aussi saint Austremon, premier évêque de Clermont ; saint Pont, à Nice ; saint Anastase, évêque d'Alexandrie. Sous Dioclétien, ils martyrisèrent sainte Martiane en Mauritanie. Ils avaient coutume de lapider les juifs qui se convertissaient au christianisme ; ce qui déterminait les premiers empereurs chrétiens à édicter des lois sévères contre eux. Au sixième siècle, ils immolèrent saint Mantius en Portugal.

Mais déjà, au commencement du cinquième, on trouve le premier fait qui établit la saignée rituelle ; il a été rapporté par Socrate, Nicéphore, Théophane, sous la date de l'an 415. " Les juifs s'emparèrent d'un enfant chrétien, l'attachèrent à une croix, puis se livrèrent contre lui à toutes sortes de risées et de plaisanteries qui firent bientôt place à la fureur, et alors ils le battirent si cruellement que la victime expira sous leurs coups ; par suite, il s'éleva entre juifs et chrétiens des collisions sanglantes, où de chaque côté plusieurs trouvèrent la mort. L'empereur informé chargea ses préfets de tirer des juifs une vengeance exemplaire. Le crime avait été commis à Immetar, entre Antioche de Syrie et Chaleis, à l'époque des Pâques juives.

A la fin du Xe siècle, le moine Eustratius fut fait captif et vendu à un juif de Chersonèse ; le maître voulut faire apostasier son esclave.

Sur son refus, il le fit flageller, attacher à une croix pendant quinze jours ; il finit par le tuer en le perçant d'une lance. On retrouve dans ce fait assez détaillé quelques procédés de la saignée rituelle.

Le martyre d'Eustratius eut lieu au temps des Pâques ; il est raconté au martyrologe gréco slave au 28 mars.

Historiquement, les meurtres rituels ont été rares depuis les trois premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'au douzième ; mais, dans cette longue période et même jusqu'à nos jours, combien d'immolations ont dû avoir lieu en secret, qui sont restées inconnues ! C'est à partir du XIIe siècle que les forfaits des Juifs se répètent fréquemment, dans toute la république chrétienne. On compte sept meurtres rituels au XIIe siècle ; quarante et un au treizième ; douze au quatorzième ; vingt-huit au quinzième et vingt et un au seizième ; les deux siècles suivants n'en fournissent que treize, mais notre XIXe siècle a pris grandement sa revanche, comme on le verra bientôt.

Parmi ces nombreuses victimes, il en est que l'Eglise a illustrées en les élevant aux honneurs des autels : elle en a fait des martyrs à l'égal des Saints Innocents. Au douzième siècle, ce sont saint Wilhelm, de Norwich, saint Richard, de Paris, et l'enfant Robert, de Saint-Edmond en Angleterre ; au treizième, saint Dominique de la Valle, les bienheureux Henri de Wissembourg, Hugues de Lincoln, Rudolphe de Berne, et saint Wehrner, martyrisé à Bacarach ; au quatorzième, le bienheureux Henri, de Munich, et saint Christophe de la Guardia ; au quinzième, les bienheureux Louis, de Ravenspurg, André, du Tyrol, et Simon, de Trente ; au seizième, saint Joannet, du diocèse de Cologne. Simon de Trente figure au martyrologe romain, ainsi que Christophe de la Guardia, au martyrologe des Déchaussés de la Merci. Ce groupe d'enfants martyrs est à lui seul, vu le haut témoignage de l'Eglise, la démonstration magistrale de ces sacrifices humains que les juifs ont pratiqués depuis bientôt deux mille ans. Ce jugement suprême s'impose à tout catholique et aussi à tout homme capable d'apprécier les documents authentiques de l'histoire.

Plus d'une fois, le miracle prépara et justifia le culte accordé par l'Eglise à ces petits martyrs. Des lumières célestes indiquèrent les lieux où les juifs avaient caché les corps de saint Wilhelm, de saint Dominique de la Valle et de Louis de Bruck. Les juifs avaient jeté à plusieurs reprises dans le Rhin le cadavre de Wernher, mais il flottait toujours doucement sur les eaux ; ils finirent par le cacher sous des broussailles dans une petite vallée. Une traînée lumineuse partant des bords du fleuve s'étendit alors jusqu'au fond du ravin, en rayonnant plus éclatante sur l'endroit où reposait le martyr. Ce prodige fit découvrir la victime et le crime de ses bourreaux ; son corps exhalait même des parfums. En outre, de nombreux miracles se produisirent au tombeau de Wernher, qui multus postea miraculis coruscavit, dit le martyrologe romain : il

en fut de même pour saint Wilhelm, saint Richard, l'enfant Conrad martyrisé en Thuringe, le bienheureux André, le bienheureux Simon de Trente et l'enfant Albert de Lublin. Achevons la série par un miracle éclatant qui est raconté dans la vie de saint Jacques de la Marche.

Ce fut vers la fin du quinzième siècle ; il y avait à Brescia un riche gentilhomme du nom de Frédéric Favallengo, père d'un enfant de six ans, nommé Conrad ; Jacques de la Marche évangélisait alors la population. Le gentilhomme lui conduisit son petit garçon pour le faire instruire des premiers éléments de la religion. Le saint franciscain lui apprit le *Pater*, l'*Ave Maria*, avec quelques autres prières et lui recommanda surtout d'être fort dévot à la sainte Vierge. Conrad fut si docile qu'il se mit à enseigner les mêmes prières à un enfant de son voisinage, qui s'appelait Joseph et qui avait pour père le juif Salomon. L'Israélite fut fort irrité de voir son propre fils réciter l'*Ave Maria*. Un jour que Conrad vint chez lui, il entra en fureur et le tua de la manière la plus cruelle ; puis il fut caché son cadavre dans un bûcher, qu'il ferma par un mur. Favallengo chercha en vain son fils pendant trois jours ; désespéré, il vint supplier Jacques de la Marche de le lui faire trouver. Le saint se mit en prières et connut bientôt par révélation divine toutes les circonstances du crime. Il fit alors appeler le gentilhomme, lui apprit la mort de son fils, en lui faisant promettre de pardonner au meurtrier ; puis prenant deux de ses frères en religion, il se rendit chez le juif avec le malheureux père et un quatrième témoin, il fit démolir en sa présence le mur qui cachait le cadavre de l'enfant. A peine les premiers coups de pioche furent-ils donnés qu'on entendit Conrad crier d'une voix joyeuse et demander qu'on démolît doucement le mur pour ne pas être blessé. Le mur abattu, l'enfant sortit vivant à la stupéfaction de tous. Le juif, terrassé par le miracle, demanda le baptême.

Les supplices des victimes furent souvent épouvantables : le martyr de Wernher dura trois jours, ainsi que celui de Michel de Sappenfeld. Dans ces sacrifices humains, les juifs ont habituellement parodié le sacrifice du Calvaire : flagellation, crachats, blasphèmes, crucifiement, percement du côté par la lance ; c'est ce qu'on lit au grand complet dans les actes de Hugues de Lincoln : l'enfant martyr fut même couronné d'épines. Les victimes étaient bâillonnées pour étouffer leurs cris : ordinairement tailladées sur toute la surface du corps pour en obtenir le plus de sang possible ; les veines, les artères coupées, jusqu'à ce que les corps fussent exsangues. Ce procédé des incisions multiples servit plus d'une fois à faire découvrir les véritables auteurs du crime. De nos jours, le père Thomas et la jeune fille de Tizza-Esslar ont été égorgés, comme on égorge un porceau. La *Bavaria sacra* a reproduit dans de magnifiques gravures dues au burin des Sadeler, ces scènes affreuses de la saignée rituelle.

Depuis longtemps, c'est une tradi-

tion faite, basée sur l'aveu même des coupables, que la plupart des juifs communient à leurs Pâques avec des parcelles de sang chrétien incorporées dans leurs pains azymes ; ils s'en serviraient aussi comme remèdes contre les hémorragies et pour faciliter la parturition. Ce même sang serait entre eux un objet de commerce.

Les faits de crime rituel ont été niés naturellement par les juifs. Ce qui étonne, c'est qu'il se soit trouvé de notre temps quelques hommes de savoir qui ont osé faire chorus avec eux : mais ils n'ont apporté aucune preuve de leurs dires, se contentant de la négation brutale, ce qui au fond était un aveu. C'est que la contradiction est impossible : comment mettre à néant cette masse de documents historiques qui démontrent avec la dernière évidence la pratique des sacrifices humains par les juifs depuis bientôt deux mille ans ? N'avons-nous pas les aveux multiples de ceux qui ont confessé leurs crimes ? Même de nos temps, des juifs convertis ont avoué l'existence de tous ces forfaits.

L'Eglise a béatifié ou canonisé nombre de ces petits martyrs immolés par les juifs : comment aurait-elle pu le faire, si ces meurtres n'avaient pas été commis ? Et l'on a élevé à ces enfants des temples, des autels, de glorieux tombeaux avec des inscriptions, des peintures qui rappellent les crimes des fils d'Israël : les Bollandistes, en publiant les actes de ces martyrs, mentionnent formellement dans les titres mêmes de ces actes, que ces enfants ont été tués par les juifs et de la manière la plus cruelle : *a Judais occiso ... necato... trucidato... crudeliter excarnificato*.

Bien plus, les pièces de conviction existent. Outre les corps des victimes, on a conservé çà et là jusqu'aux couteaux qui ont servi à les immoler, comme à Sigeburg. A Trente, par exemple, on voit encore le couteau sacrificateur, le verre où les juifs burent le sang du petit Simon, le bassin qui servit à le recueillir, la petite robe de l'enfant et deux boîtes remplies de son sang. De nombreuses pièces de procédure, constatant les crimes rituels, existent dans les archives de la justice et des chancelleries, surtout en Russie, en Allemagne et en Hongrie. En 1881 et 1882, la *Civiltà cattolica* a publié le procès de Trente dont copie authentique se trouve au Vatican. Ce procès avait été approuvé par le pape Sixte IV au 12 des calendes de juillet 1478.

Il y a bientôt 250 ans, les Bollandistes arrivaient au 19 avril de leur immense travail sur les *Acta sanctorum* ; dès la première ligne de leur commentaire des actes de Wernher, ils affirmaient en termes énergiques trois choses : la haine traditionnelle des juifs contre le Christ et ses disciples ; leurs infanticides rituels ; la perpétration de ces forfaits surtout en temps pascal : *immane seculis omnibus in Christum et christianos Judaeorum odium fuit, qui illos quotidie devovent et atrociter persequuntur, eorum pueros furtim abducunt et crudeliter mactant, potissimum illis diebus quibus, vel suum ipsi Pascha agunt, vel ecclesiae catholicae passionem et mortem Christi Salvatoris pie solet venerari*. Ce passage remarquable résume le jugement solennel de l'histoire : qui pourrait l'arguer

de faux, émanant de ces grands maîtres de la critique historique ? Dans la suite, ils ont produit de nombreux actes et documents à l'appui : le dernier fait de crime rituel cité par eux est celui de Cadana en 1650.

Et depuis deux siècles et demi, quelle confirmation éclatante de tous les dires des Bollandistes ! Ils avaient affirmé le temps pascal comme la grande époque des meurtres rituels. Depuis le XI^e siècle, ils ont eu lieu surtout en mars et en avril, dans les deux tiers des cas, et dans notre siècle, la proportion en est aux quatre cinquièmes. Quant au nombre de ces horribles sacrifices, la statistique est écrasante pour le juif moderne. Dans les deux derniers siècles, on ne comptait que treize crimes rituels ; mais, depuis 1800 jusqu'à cette fin de siècle non encore terminé, ils se sont élevés au nombre de quarante-huit ; chiffre qui n'avait jamais été atteint par aucun siècle précédent ; il représente lui seul presque le tiers de tous les faits connus.

Récemment encore, les juifs français ont continué à nier dans leurs journaux les meurtres rituels commis par leurs coreligionnaires à l'étranger ; mais, ironie providentielle, à mesure qu'ils clamaient leurs négations, ces crimes augmentaient d'une manière effrayante. Dans l'espace de seize ans, de 1875 à 1890, les juifs de Russie, d'Allemagne, de Hongrie, de l'Asie et de l'Afrique pratiquaient vingt-huit sacrifices humains, près de deux meurtres rituels par an.

En voici la preuve avec indication des sources : — 1875. Tentative de saignée rituelle à Zboro en Hongrie (Géza von Onody, p. 140). — 1877. Au village de Szalacs en Hongrie, deux enfants, Emerich Szabo, âgé de neuf ans, et sa sœur Thérèse, âgée de six, sont égorgés par les juifs ; ils figurent sur les registres de l'église, comme ayant été tués et enterrés le 27 juin (id. p. 138). — 1878. Meurtre d'une petite fille commis par les juifs à Kutais en Russie ; rapporté par nombre de journaux de l'époque, dans le mois d'avril. — 1879. Meurtre rituel d'un petit garçon à Moscou, d'après le journal russe *Wjedomostie Moscovaja* ; l'*Univers*, 13 avril). — 1879. Autre meurtre rituel à Tallye en Hongrie (Géza von Onody, p. 137). — 1879. A Pyros en Hongrie, meurtre rituel d'un garçon de quinze ans (id. p. 142). — 1880. Autre crime rituel à Komorn, en Hongrie (id. p. 137). — 1880. A Alexandrie, meurtre rituel de l'enfant d'un capitaine de vaisseau cypriot (Desportes, p. 97). — 1881. Crime rituel à Luetza, Galicie autrichienne (id. p. 98). — 1881. Autre meurtre rituel à Kaschau, Hongrie (Géza von Onody, p. 137). — 1881. A Alexandrie, meurtre du jeune Evangelio Fornoraki (Desportes, p. 97). — D'après Géza von Onody (p. 137), en 1878, 1879, 1880 et 1881, au temps de la Pâque des juifs, il disparut à Steinamanger quatre jeunes filles et deux petites bonnes. — 1882. Tentative de meurtre rituel immédiatement avant la Pâque des juifs à Kovaczi, en Hongrie (id. p. 135). — 1882. Le célèbre assassinat de Tizza-Esslar dont ont parlé tous les journaux, il eut lieu le 1^{er} avril, en Hongrie. — 1883. Le *Moniteur de Rome* du 15 juin rapporte le meurtre rituel

d'un enfant à Smyrne, un autre à Constantinople, un troisième à Galata. — 1884. Meurtre rituel à Cracovie (l'*Univers*, 6 octobre ; *Figaro*, le 13 ; la *Croix*, le 14). — Autre meurtre à Mitkamar, en Egypte, au temps de Pâques. (Les *Missions catholiques*, 31 juillet). — 1885. Tentative de meurtre rituel à Deutschlipse en Hongrie (Desportes, p. 98). — 1889. La saignée de Breslau du 21 juillet ; la plupart des journaux français en ont parlé. — 1890. Nouveau meurtre rituel à Damas, le lundi de Pâques, affaire étouffée par la diplomatie.

Le crime rituel de Damas en 1840, celui de Tizza-Esslar en 1882, ont épouvanté le monde chrétien : ils resteront au front d'Israël comme deux stigmates ineffaçables. Les juifs d'Angleterre et de France en sont devenus pour ainsi dire solidaires, en versant l'or à pleines mains pour faire absoudre les coupables, en mettant en jeu tous les ressorts diplomatiques à l'effet d'assurer leur impunité. Il eût été plus adroit d'abandonner leurs coreligionnaires à la justice humaine.

On lit dans la lettre-préface du *Mystère du sang*, lettre écrite par Drumont à l'auteur : " De grands seigneurs polonais qui ont vécu longtemps à Paris, qui ne sont nullement des fanatiques, m'ont écrit qu'il ne se passe pas d'année sans qu'un fait de ce genre ne se produise autour de leurs domaines". De mon côté, j'ai vu nombre de Russes qui m'ont confirmé la fréquence du meurtre rituel. L'opinion publique sur ce point est faite depuis des siècles dans les pays allemands et slaves. Le crime juif n'est donc pas une légende.

Docteur IMBERT-GOURBEYRE.

LA CONVERSION DES COPTES

Le *Bien Public* de Gand donne d'intéressants détails sur le mouvement de retour à l'Unité catholique, qui se dessine et s'accroît plus fortement de jour en jour parmi les Coptes schismatiques d'Egypte, descendants de l'antique race des Pharaons, séparée depuis des siècles de l'Eglise romaine.

Il y a deux ans, Léon XIII avait adressé une lettre apostolique aux Coptes ; en novembre 1896, le Saint-Père a rétabli la hiérarchie chez les Coptes. Autrefois vicariat apostolique, l'Egypte est redevenue, comme dans les premiers temps du christianisme, une église hiérarchisée, composée pour le moment de trois diocèses.

L'effet de la lettre de Léon XIII aux Coptes et du rétablissement du patriarcat d'Alexandrie a été prodigieux parmi les dissidents.

En moins de deux ans, le seul diocèse de Thèbes a enregistré 6000 conversions. Ce mouvement de retour à l'Eglise catholique, loin de se ralentir, va augmentant tous les jours. Une lettre de l'évêché de Thèbes, en date du 15 août dernier, annonce au R. P. Athanase Sabâ-El-Lail, vicaire général de cet évêché, de nouvelles conversions :

" Ces jours derniers, 250 schismatiques de *Nazlet el Kadi* sont venus faire leur soumission à Mgr Ignace

(évêque de Thèbes) ; 25 familles de *Dêir-Ganadela* ont imité leur exemple. Plus de 400 personnes de *Haguer-Michta* ont aussi embrassé le catholicisme, et dernièrement ils ont chassé l'évêque schismatique d'Aboutig, qui était allé les trouver afin de les détourner de l'Eglise catholique. A *Mallaoui* (ville importante de la Haute Egypte), chaque jour de nouvelles conversions. Quelques schismatiques opiniâtres, poussés par le fanatisme, ont essayé d'empêcher ces conversions par des calomnies et des accusations auprès des hommes du gouvernement ; mais la seule réponse de ceux-ci a été qu'ils n'avaient point à se mêler des questions religieuses. L'œuvre du Seigneur marche à grands pas chez nous. "

Ce sont là les dernières nouvelles du diocèse de Thèbes ; pour avoir une idée du mouvement de conversion qui s'est produit en Egypte, il faudrait lire l'intéressante brochure que vient de publier le R. P. Athanase Sabâ-El-Lail, sous le titre de : " La résurrection de l'Eglise d'Alexandrie ou l'œuvre de Léon XIII en Orient. "

L'auteur y démontre aussi que la conversion de la nation copte entraînerait nécessairement et immédiatement la conversion de l'Abyssinie, qui compte 4 millions de dissidents. Au reste, l'Egypte est appelée à jouer un grand rôle dans l'œuvre du retour de l'Orient à l'Eglise catholique. C'est le sentiment du Saint-Père. La conversion des Coptes aura un heureux contre-coup sur tous les dissidents orientaux et réalisera le vœu suprême de Léon XIII.

Mais à mesure que les conversions se multiplient, les besoins augmentent : chaque village converti demande sa chapelle et son école.

A la vue de tant de besoins et pour réaliser de si belles espérances, le Saint-Siège a voulu que le R. P. Athanase sollicitât la charité des catholiques pour subvenir aux grands besoins occasionnés par les récentes conversions, si nombreuses que les évêques coptes catholiques, dont le zèle est infatigable, en sont presque effrayés ; privés de ressources et manquant même du nécessaire, ils ne savent que faire pour obvier à tant de besoins.

LES DETTES PUBLIQUES

Un journal anglais, le *Daily Mail*, publie un tableau de la dette publique des Etats-Unis de l'Amérique et des sept principaux Etats de l'Europe. Le voici :

France.....	31,308,363,000 fr.
Russie.....	18,368,568,000 fr.
Angleterre.....	16,265,790,000 fr.
Allemagne.....	15,096,277,000 fr.
Autriche-Hongrie	13,743,120,000 fr.
Italie	12,364,862,000 fr.
Etats Unis.....	10,362,180,000 fr.
Belgique.....	2,266,299,000 fr.

Non seulement la France a la gloire du premier rang, mais elle dépasse de beaucoup les nations qui ont à porter les plus énormes montgnes de dettes.

Son alliée, la Russie, vient la seconde et va au-dessus de l'Angleterre dont la dette passait pour formidable

avant que la France et la Russie se soient jetées sans compter dans les emprunts.

L'origine de la grosse dette d'Angleterre, qui vient troisième, c'est surtout sa guerre contre Napoléon I^{er} ; il avait juré de la ruiner par le blocus et elle l'a vaincu avec des monceaux d'or.

Un Français porte juste les fardeaux réunis d'un Anglais et d'un Italien.

Et de plus, les dettes réunies de quatre étrangers : un autrichien, un allemand, un russe et un belge, constituent la dette moyenne d'un citoyen français.

Ajoutons cependant, pour atténuer l'infériorité de la France, que dans les calculs du *Daily Mail*, on n'a pris pour les Etats-Unis que la dette fédérale, et, pour l'Allemagne on n'a pris que la dette de l'empire, chaque Etat ayant cependant sa dette particulière.

.

Le journal anglais fait au sujet de l'accroissement de la dette publique de ces divers pays un tableau très curieux. En prenant les accroissements ou diminution depuis cinq ans et en divisant ce chiffre par le nombre de jours de la période, voici ce que l'on peut constater :

Chaque jour, depuis cinq ans, la dette publique du Royaume-Uni a diminué de.....	437,200 fr.
Chaque jour, depuis cinq ans, la dette publique de l'Italie a augmenté de	103,725 —
La Belgique	125,025 —
La France	605,850 —
Les Etats-Unis	631,875 —
L'Allemagne	703,475 —
L'Autriche-Hongrie	899,675 —
La Russie	2,105,550 —

L'Angleterre diminue donc depuis cinq ans sa dette de près d'un demi-million par jour, et, pendant le même laps de temps, en pleine paix, sans grands travaux, la France accru la sienne de 605,850 francs par jour !

MŒURS ITALIENNES

On lit dans la *Tribune*, de Woonsocket :

" Le *Stella d'Italia* de New-Haven célèbre, — avec tous ses confrères italo-américains d'ailleurs — l'anniversaire de la prise de Rome par les troupes de Victor Emmanuel.

" Ce fait est curieux, pour ne pas dire pénible à noter — il s'agit ici, en effet, de journaux soi-disant catholiques appréciant un acte condamnable à tous les points de vue ; — mais plus étrange encore, sans doute, est l'admiration des catholiques italiens pour le fanaron Garibaldi, dont l'image se trouve à tous leurs foyers, entre le Christ et la Madone. "

Au restaurant :
— Garçon, tenez, voilà un cheveu dans mes épinards.
Le garçon :
— Comment ! encore un ? J'en ai déjà enlevé deux en venant vous servir.

TARTE-LAURIER

Les bons rouges qui veulent la sortie de M. Tarte du cabinet Laurier peuvent en faire leur deuil : M. Tarte ne sortira pas du cabinet Laurier. C'est réglé — settled. M. Laurier l'a dit clairement, l'autre soir, à Montréal, par ses actes et par ses paroles — par ses actes surtout, car en paroles M. Laurier est rarement très clair.

Le 12 du courant, les clubs libéraux de Montréal ont organisé une démonstration en l'honneur de M. Tarte à l'occasion de la condamnation de M. Grenier. Le club Tarte a présenté une adresse à son patron. Dans cette adresse on dit :

" Nous avons été fiers, le dix octobre courant, d'entendre prononcer, par la grande voie du jury, ce verdict qui vous vengeait noblement de toutes les diffamations inventées contre vous en flétrissant ceux qui s'en étaient faits les auteurs. "

Nous faisons voir ailleurs que le verdict dit seulement, grâce à la jurisprudence de M. le juge Wurtele, que M. Tarte n'est pas coupable de tout ce dont on l'accusé; il ne le venge pas de toutes les accusations portées contre lui.

Mais ce n'est pas là ce que nous voulons faire ressortir ici.

Le fait important sur lequel nous insistons, c'est que M. Laurier assistait à cette démonstration en l'honneur de M. Tarte, ratifiant par sa présence le certificat d'innocence politique que le club décernait au ministre des travaux publics.

Le premier ministre a prononcé un discours. Il a fait l'éloge de son collègue. Nous citons le compte rendu de la *Patrie* :

" Encore une fois je suis heureux de cette manifestation faite pour donner un témoignage de sympathie à l'homme éminent, mon collègue, qui est au milieu de nous; cette sympathie il la mérite car il s'est jeté dans la lutte avec une énergie que les conservateurs ne lui pardonneront jamais, c'est une des raisons pour lesquelles je l'ai en si grande estime. "

N'est-ce pas que les " vieux rouges " peuvent dorénavant se tenir cois ? M. Tarte restera dans le cabinet tant que M. Laurier en sera le chef. Il faut accepter ou rejeter ce cabinet en bloc. " Je vous demande, a dit le maître, d'avoir confiance dans le gouvernement actuel. "

Comprenez-vous, bons " vieux rouges " ce que cela signifie ?

Pour nous, nous sommes enchanté de voir qu'il est finalement décidé que M. Tarte reste dans le cabinet Laurier. C'est ce que nous avons toujours souhaité.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE AU CANADA

Excommunication et hypocrisie

M. E. T. D. Chambers, notre confrère du *Chronicle*, de Québec, en tant que simple journaliste, est un " bon garçon " pas plus méchant que le célèbre sous-préfet. Mais en tant que Grand Maître de la Grande Loge de Québec il est terrible, terrifiant, terrifiant.

Il vient de frapper de la foudre de ses excommunications la malencontreuse loge établie à Montréal par le Grand Orient de France.

Le *Chronicle* du 18 reproduit du *Star*

le document exterminateur. C'est solennel. Voici le début de la proclamation du F. Chambers :

" A tous les Frères sous l'obédience de la Très Vénérable Grande Loge de Québec A. F. & A. M. (Ancient, Free and Accepted Masons);

" Attendu qu'il existe dans la cité de Montréal une association d'hommes prétendant être des Francs-Maçons et tenir une loge de Maçons sous le nom de Loge Emancipation, en vertu d'une charte ou mandat du Grand Orient de France ".....

Il est donc parfaitement avéré qu'il existe à Montréal une loge de francs-maçons travaillant sous la direction du Grand Orient de France ! M. Chambers veut bien nous en faire connaître le nom : c'est la Loge *Emancipation* !

Sans aucun doute, cette loge, comme son nom l'indique assez clairement, a été fondée par le Grand Orient de France pour travailler à *émanciper* le peuple canadien-français de l'autorité de l'Eglise.

L'existence de cette loge à Montréal explique bien des choses qui se passent dans notre pays depuis quelque temps et qui intriguaient plusieurs.

Merci au Grand Maître de Québec de nous avoir fourni la preuve officielle que le Grand Orient de France a dressé ses batteries contre l'Eglise au sein même de la Nouvelle-France.

M. Chambers continue ainsi ses *attendu* que solennels :

" Attendu que le Grand Orient de France, en ignorant la Bible, la grande lumière de la Maçonnerie, et en dispensant ses membres de la nécessité de croire et d'avoir confiance en Dieu, ce qui est une condition essentielle de toute vraie maçonnerie, a perdu tout droit à être reconnu comme corps maçonnique et s'est mis hors de la Franc-Maçonnerie légitime, comme cela a été promptement indiqué et déclaré par cette Grande Loge dans sa réunion annuelle de septembre 1878 et par toutes les Grandes Loges de langue anglaise dans le monde entier ;

" Attendu que, depuis son apostasie, le Grand Orient de France n'a pas été reconnu parmi les maçons comme un corps maçonnique et aucun de ses membres ne peut être reconnu comme maçon ;

" Attendu que les dangers auxquels la Maçonnerie est exposée sont généralement augmentés lorsqu'un corps qui n'est pas reconnu comme maçonnique et qui ne professe pas les principes de la maçonnerie, tente d'introduire au milieu de nous, sous le nom de la maçonnerie un corps soi-disant maçonnique qui ne reconnaît pas les dogmes essentiels de l'Ordre et ne professe pas cette croyance en Dieu sans laquelle la maçonnerie ne saurait exister, et ne se guide pas d'après la Parole inspirée de Dieu, ainsi que la Maçonnerie le fait partout ; "

Ici, nous regrettons de le dire, M. Chambers verse dans l'hypocrisie et l'inexactitude historique.

D'abord, malgré la prétendue *apostasie* du Grand Orient de France, et malgré la déclaration formelle de M. Chambers, le dit Grand Orient est encore reconnu comme corps maçonnique " parmi les maçons ".

Nous trouvons la preuve de notre assertion dans *The Cosmopolitan Masonic Calendar and pocket book for 1895* (Twenty-fifth year of publication) being a Comprehensive Masonic Book of Reference, containing particulars of the grand masonic bodies of Scotland, Ireland, and all colonial and foreign jurisdictions. London. George Kenning, 16 and 16a Great Queen Street, Lincoln Inn Fields, (opposite Freemasons Hall.)

George Kenning est l'éditeur maçonnique par excellence. Il est le *publisher* du *Freemason*, organe reconnu de la franc-maçonnerie anglaise.

Nous mettons M. Chambers au défi de nier la parfaite orthodoxie maçonnique de ce *Calendar* dont nous avons un exemplaire entre les mains.

Or que li ons-nous à la page 100 de ce *Calendar* ?

Voici :

" FRANCE. Grand Orient. Supreme Council for France and the French Possessions. *Président*, Bro H. Thulie; *Vice-Présidents*, Bros Biatin and Poulle; *Secrétaires* Bros Croissant and Adrien Duval..... Head quarters. Hotel du Grand Orient de France, rue Cadet 16, à Paris. "

Suit une liste des membres du Conseil et de toutes les loges sous la juridiction du Grand Orient de France !

N'est-ce pas là une preuve formelle que les Francs maçons anglais reconnaissent parfaitement le Grand Orient de France comme un corps maçonnique régulier, à l'égal des corps maçonniques des autres pays ?

Le respect que la maçonnerie professe pour la Bible, selon M. Chambers, est un autre acte d'hypocrisie destiné à éblouir les badauds.

Nous avons en notre possession le grand livre d'Albert Pike : *Morals and Dogma of the ancient and accepted Scottish Rite of Freemasonry*. Prepared for the Supreme Council of the Thirty-third degree for the Southern Jurisdiction of the United States and published by its authority. Charleston A. S. M. 5641.

Nous mettons encore le Grand Maître Chambers au défi de contester la parfaite orthodoxie maçonnique de cette publication.

Or, voici ce que nous y lisons, à la page 11 :

" La *Sainte Bible*, l'*Equerre* et le *Compas* sont non seulement appelés les Grandes Lumières de la Maçonnerie, mais on leur donne aussi le nom technique d'*ameublement* (*furniture*) de la Loge; et, comme vous avez vu, on affirme que sans eux il n'y a pas de Loge. On s'est servi de cela parfois comme prétexte pour exclure les Juifs de nos Loges, parce qu'ils ne peuvent pas regarder le Nouveau Testament comme un livre sacré. La Bible est une partie indispensable de l'*ameublement* d'une loge *chrétienne*, seulement parce qu'elle est le livre sacré de la religion chrétienne. Le Pentateuque des Hébreux dans une loge hébraïque, et le *Coran* dans une loge musulmane, doivent être placés sur l'autel; et l'un de ces livres, avec l'*Equerre* et le *Compas*, bien compris, voilà les Grandes Lumières d'après lesquelles un maçon doit se conduire et travailler. L'obligation du candidat doit être toujours contractée sur le livre sacré de sa religion, afin qu'il la considère comme plus solennelle et plus sérieuse; et c'est pourquoi on vous a demandé à quelle religion vous appartenez. En dehors de cela, nous n'avons rien à faire avec votre croyance religieuse. "

Voilà la vraie doctrine maçonnique sur la Bible.

La Maçonnerie n'emploie la Bible comme partie de son *ameublement* que pour mieux lier certains candidats. Au fond, pour elle la Bible n'est pas plus la Parole de Dieu que le *Coran* !

Toute cette partie de la proclamation du F. Chambers où il est question du respect de la Maçonnerie pour la Bible est donc de la pure hypocrisie, du *cant* anglais de la pire espèce. Les reproches qu'il fait au Grand Orient de France à cause du peu de cas que l'on y fait de la Bible sont pour la *frime* comme on dit, pour amuser les gogos et leur en imposer.

Le F. Chambers ne nous en imposera pas, ni à nous ni à aucun ceux qui connaissent la franc-maçonnerie anglaise, plus redoutable que la franc-maçonnerie française, parce qu'elle est plus hypocrite.

Le seul *attendu* que de sa proclamation qui soit sincère, est celui où il dit que l'établissement d'une loge à Montréal par le Grand Orient de France constitue un empiètement sur le territoire et la juridiction de la Grande Loge de Québec.

Après ses *attendu* que aussi pompeux que peu sincères, M. Chambers proclame la loge *Emancipation* irrégulière et illégale, et défend à tous les maçons sous l'obédience de la Grande Loge de Québec de reconnaître les membres de la dite loge comme maçons ou d'avoir avec eux des rapports maçonniques. C'est une excommunication en règle.

Si les membres de la loge *Emancipation* avaient pour deux sous d'énergie ils intenteraient un gros procès civil à M. Chambers pour *influence indue* et abus de pouvoir. Le F. Chambers serait fort en peine d'établir devant nos tribunaux que ceux qu'il excommunie ne sont pas aussi orthodoxes que lui.

Les Forestiers Indépendants

Avertissement épiscopal

La *Patrie*, de Montréal, en date du 16, publie ce qui suit :

Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, vient d'adresser à son clergé la circulaire suivante au sujet des Forestiers Indépendants :

" Il y a quelques jours, certains journaux se sont permis d'insinuer que l'autorité religieuse regarderait d'un œil indifférent l'Ordre Indépendant des Forestiers. — Sans m'attarder à apprécier ici la prétention qui voudrait assimiler cette société aux diverses compagnies d'affaires; sans davantage relever les conclusions invraisemblables que l'on tire de ce que Rome n'a pas encore porté de condamnation formelle, je veux du moins contredire les informations qui viennent de circuler dans les feuilles publiques. Voici, en peu de mots, ce que je désire déclarer.

" Le 8 février 1895, j'ai dénoncé aux catholiques du diocèse, " comme une " société suspecte et dangereuse, " l'Ordre Indépendant des Forestiers; et j'ai dit pourquoi. Ce jugement, appuyé sur les directions pontificales, — en particulier sur une instruction du Saint-Office, en date du 10 mai 1884, — et formulé après un examen attentif des Constitutions de l'Ordre, de son Rituel et de son Bulletin officiel, je le maintiens dans son intégrité et je veux qu'il continue d'être votre direction. "

A travers la presse canadienne

Nous lisons dans le *Progrès du Saguenay*, publié à Chicoutimi en date du 14 octobre :

" Il y a une quinzaine, nous disions un mot contre certaines sociétés de secours mutuels peu dignes de la confiance du public et qui pourtant réussissent à se l'accaparer.

" Autant nous combattons ces sociétés n'offrant aucune sécurité à leurs membres, autant nous désirons le succès des sociétés philanthropiques sérieuses et offrant de bonnes garanties.

" L'Union Franco-Canadienne, association de Bienfaisance catholique et nationale, est l'une de celles qui, selon nous, mérite le plus d'encouragement et nous verrions avec plaisir un grand nombre ne nos concitoyens s'y enrôler.

" C'est une société catholique, guidée par les membres les plus éclairés du clergé, qui a reçu l'approbation de Nos Seigneurs les Evêques de la Province. Parmi ses directeurs et officiers laïques nous remarquons les noms les plus rassurants, notamment M. C.-J. Magnan, de Québec, M. L.-G. Robillard, de Montréal et autres. "

.

On lit dans la *Minerve*, à la date du 15 octobre :

" Auprès de ses amis de Québec, M. Laurier se défend en protestant qu'il n'y a rien de vrai dans les prétendues dispositions de son gouvernement dont ils se sont alarmés d'après de vaines rumeurs de presse. Ainsi pour la succession Chapeau; ainsi pour le chenal du St-Laurent à trente pieds, à propos duquel il a le toupet d'affirmer que ni lui ni Tarte n'ont fait de promesses, lorsqu'on a en-

tendu le "cher lieutenant" déclarer, devant cent personnes, à la Commission du Havre, de Montréal, que le chenal "devait" être creusé à trente pieds."

.

Parlant du procès Tarte-Grenier, la *Minerve*, numéro du 15 octobre, s'exprime comme suit :

"Ce procès attirera l'attention sur plusieurs anomalies de notre loi criminelle.

"Il nous semble anormal qu'un juge puisse décider d'une demande d'appel, quand cette demande est basée précisément sur ce que l'on prétend être des erreurs de jugement de ce même magistrat.

"Ainsi dans la cause Tarte-Grenier, le juge a déclaré illégale une partie de la preuve que la défense voulait faire. La défense demande la permission d'en appeler de cette décision à un tribunal supérieur. Or, c'est le même juge qui est mis en demeure d'infirmer ou de confirmer ses propres jugements."

Appeler une semblable procédure une anomalie, c'est employer un euphémisme, selon nous. Le terme propre serait absurdité.

ALBERT PIKE

ROI ET PAPE DE LA F. M.

[Première lettre.]

{ Calgary, Alberta, Fête de
Saint-Michel 1897.

Monsieur et cher directeur
de la *Vérité*.

Les articles que vous avez bien voulu publier sur les Tertiaires Francs-maçons nous mettent à même de mieux faire comprendre notre but. A nos yeux les vrais dupes du dramatisant Phocéan et de son compère Franco-Touton sont ceux qui, depuis le 19 avril, ont abandonné ou condamné la continuation de la croisade contre la cité maçonnique de Satan. Avant, comme depuis la nouvelle volte-face de Jogand, toujours Léo Taxil, nous avions des preuves authentiques mais d'origine anglaise, que le fond du *Diable au XIXe siècle*, des *Révélation de Diana*, et de celles de *Ricoux* (1) n'était malheureusement que trop vrai et trop réel. Dans leurs scènes fantasmagoriques, avec un étrange mélange de marseillais et de lourdeau, ils avaient affublé la vérité de détails fantastiques, parfois bêtes, souvent empruntés au plus bas fonds de la littérature satanique; mais sous ces friperies Teutonico-phocéennes, la vérité, malgré son déguisement, restait la vérité; la difficulté, et elle était sérieuse, c'était de la reconnaître et de la débarrasser de son faux accoutrement. Si Taxil, en digne Franc-maçon, retournant à ses vomissements réels ou fictifs, n'avait été si dégoûtant le 19 avril, nous lui aurions dit merci. En arrachant et jetant lui-même ses masques il nous a rendu un vrai service; et ceux qui l'y ont forcé, vaughanistes comme anti-vaughanistes, tous ont droit à nos remerciements et à ceux de tous les croisés anti-maçons qui, comme la *Vérité*, n'ont pas abandonné le champ de bataille contre la cité du diable. Avec l'axiome: *Nemo malus, nisi probetur*, avec la charité et l'équité qui préfèrent laisser échapper quelques gredins plutôt que de condamner un seul innocent, Taxil, avec ses masques, était fort gênant; démasqué il est toujours utile par les jalons qu'il fournit. Il est évident qu'il a souvent trahi les secrets des Francs-maçons, ses frères Trois Points. Amis et ennemis tous sont d'accord pour dire qu'il est sans scrupules dans ses trahisons; il paraît même se com-

plaire dans son métier d'espion et de traître.

Les anti-vaughanistes qui n'ont vu que de la fantasmagorie et de la friperie sans aucun fond vrai et réel dans le *Diable au XIXe siècle*, dans les révélations de Diana et de Ricoux, et ont rejeté la vérité tout aussi bien que ses faux affublements, paraissent avoir oublié que le diable est essentiellement et toujours singe, et qu'on ne singe que ce qui est réel. Il nous semble que bon nombre d'entre eux ont été plus dupés par les Findel, les Waite, les Legge, les Crowes, etc, que les vaughanistes ne l'ont été par Jogand-Hacks; dans tous les cas il est moins grave de se tromper sur quelques détails que sur le fond, du côté de Dieu et de la charité que du côté de Lucifer et de la dureté, en faveur de la cité de Dieu qu'en faveur de celle de Satan. Albert Pike va nous faire comprendre la justesse de ces remarques.

La *Volkszeitung*, de Cologne, dans son édition du matin du 25 août 1896 disait que pour prouver que les révélations de Margiotta et de miss Vaughan étaient frauduleuses, on avait en premier lieu la fausseté évidente de l'allégation principale contenue dans ces révélations et autour de laquelle tout se groupait comme autour d'un centre. Cette allégation consistait en ce qu'il y avait une Papauté Maçonnique et une direction centrale de la Franc-maçonnerie. C'est un fait notoire qu'une telle direction centrale n'existe pas; que la Franc-maçonnerie est divisée en environ 150 organisations indépendantes; et que tous les efforts des maçons eux-mêmes pour amener l'unification ont été sans succès... on cite un document qui prouve clairement que Pike n'a pas même été capable d'exercer une influence directive sur les autres grandes loges américaines.

Le 29 octobre 1896 nous demandions dans la *Review* de St Louis :

"Si Pike n'a jamais été autre chose que Grand Commandeur d'une des 150 organisations indépendantes, comment se fait-il que W. J. Hughan, un des premiers savants Francs-maçons d'Angleterre, écrivant dans le grand organe de la secte Britannique — *The Freemason* — mars, 1896, appelle son bien-aimé compagnon d'études, général Albert Pike, LE ROI NON-COURONNÉ des Hauts Grades. Voici l'expression anglaise de Hughan: *my beloved fellow student, General Albert Pike, THE UNCROWNED KING of the Hauts Grades?*"

A. E. Waite, un Anglais mysticomagicien qui se dit Transcendantaliste alors qu'il n'est qu'un philosophe sorcier, nous dit à la page 215 de son *Devil Worship in France* que M. Yarker, une des illustrations de la Maçonnerie anglaise de nos jours, est parfaitement au courant de la prétention du Conseil Suprême de Charleston d'avoir un droit suprême sur la Maçonnerie et il sait que cette usurpation est fondée sur une pièce forgée. Dans une lettre qu'il a eu l'occasion d'adresser il y a quelque temps à un prêtre catholique sur ce sujet même il remarque :

"Le défunt Albert Pike, de Charleston, comme maçon capable était sans aucun doute un PAPE maçonnique qui a maintenu soumis aux rênes de sa direction tous les Conseils Suprêmes du monde, y compris les Grands Conseils Suprêmes d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, le premier de ceux-ci — celui d'Angleterre — comprend le Prince de Galles, Lord Lathom et autres pairs qui étaient en alliance avec lui et lui étaient soumis de fait."

Voilà donc le futur roi de la Grande Bretagne, Empereur des Indes, avec les pairs de son Empire soumis au Pape Franc-maçon, le général américain Pike; malgré cela nos bons Anglais se font gloire d'avoir secoué le joug du Pape de Rome, Vicaire de Jésus-Christ. Mieux vaut, d'après leur goût, être soumis au Vicaire de Satan, de Charleston.

Voici les propres paroles de Waite et de Yarker :

"The late Albert Pike of Charleston, an able mason, was undoubtedly a

MASONIC POPE, who kept in leading strings all the Supreme Grand Councils of the world, including the Supreme Grand Councils of England, Ireland, and Scotland, the first of which includes the Prince of Wales, Lord Lathom and other peers, who were in alliance with him and in ACTUAL SUBMISSION."

Les majuscules sont de nous.

Nous vous envoyons des notes biographiques, et bien documentées, sur Waite, Yarker et autres, dont les témoignages sont importants dans ces matières. Vous pourriez ou les publier ou les tenir à la disposition des Thomas incrédules, ou de ceux qui, comme vous et moi, tiennent à tout vérifier autant que c'est possible. A. E. Waite a eu soin de nous dire que M. Yarker est membre honoraire du 33e degré du rite Ecosse dans la plus grande partie des pays maçonniques du monde, tant dans les corps maçonniques qui sont sous le régime d'A. Pike que dans ceux qui lui sont opposés. Voici les propres expressions de Waite, p. 215 :

"The last — 33o Scottish — honorary membership including bodies under Pike's regime as well as its opponents."

Ce dernier aveu confirme ce que Ba-taille, Taxil, et autres ont dit des divisions intestines qui règnent dans la Haute Maçonnerie au sujet de la Royauté et Papauté d'Albert Pike et qui se sont continuées sous ses successeurs.

Laissons Waite et Yarker nous renseigner.

Dans son *Devil-worship in France*, pages 215-216, Waite cite Yarker qui dit :

"L'introduction en Amérique du (*claim* de Charleston) provint d'un schisme temporaire en France en 1762, quand Lacorne, un complaisant méprisable du Prince de Clermont, donna une lettre patente à un juif nommé Etienne Morin. Quelque temps après, une prétendue Constitution fut fausement forgée et attribuée à Frédéric le Grand de Prusse. Cette constitution donne aux membres du 33ème degré le pouvoir de S'ÉLIRE EUX-MÊMES pour gouverner toute maçonnerie et CETTE COUTUME A ÉTÉ SUIVIE La bonne entente de la Maçonnerie a été continuellement détruite dans tous les pays où le Rite Ancien et Accepté existe, et il en doit être ainsi quand on songe à la nature de la prétention et à celle de ses lois."

Puis Waite ajoute lui-même :

"M. Yarker n'a aucun rapport avec un Suprême directorat dogmatique si ce n'est sous la forme de cette prétention très bien connue mais contestée du Conseil Suprême de Charleston. Pike ne s'est pas servi de l'expression "Suprême Directorat Dogmatique."

Alors même que la faculté et le pouvoir que revendiquent les 33èmes, Rite Ecosse Ancien et Accepté de Charleston seraient basés sur un document forgé par un Juif, ce pouvoir et cette faculté, au dire de Waite lui-même, seraient pourtant entrés dans le droit de la Maçonnerie anglaise et de la plupart des autres; le prince de Galles et les pairs de son royaume, d'après Yarker lui-même, s'y seraient soumis. Nous allons citer ce que Pike et les 80 luminaires disent de ce faux qui, à leurs yeux, n'en est point un. Nous prenons ces citations dans leur *History of Freemasonry and Concordant Orders*, 1891. Page 651, A. Pike dans un rapport dit, au sujet de cette Royauté maçonnique :

"En 1761 les loges et conseils des Degrés supérieurs s'étant répandus à travers toute l'Europe, Frédéric II (ou le Grand) roi de Prusse, comme Grand Commandeur de l'Ordre des Princes du Secret Royal, ou 32o fut par un consentement général choisi et reconnu comme la TÊTE SOUVERAINE et SUPRÊME du rite Ecosse. Le 22 octobre 1762 les Grandes constitutions maçonniques furent finalement ratifiées à Berlin et proclamées pour le gouvernement de tous les corps maçonniques suivant le Rite Ecosse dans les DEUX HÉMISPÈRES; et cette même année-là elles furent transmises à Etienne Morin qui avait été nommé en août 1761 Inspecteur Général pour le nouveau monde par le Grand Consistoire des Princes du

Secret Royal réunis à Paris, sous la présidence de Chaillon de Joinville, représentant de Frédéric le Grand et Substitut Général de l'Ordre. On se rappellera que le 33o degré n'était pas encore créé et il n'y avait pas de corps au-dessus du consistoire."

Ce consistoire sent plus le juif et le kabbalisme que le chrétien.

A la page 800 nous lisons, écrite par Joshua H. Drummond, 33o, Souverain Grand Commandeur, l'appréciation suivante acceptée par les 80 luminaires :

"Il a été affirmé avec beaucoup de vigueur que ces constitutions n'ont jamais été sanctionnées par Frédéric et que même elles furent forgées à Charleston, et cette opinion jusqu'à une époque toute récente a été généralement reçue. Les raisons qu'on en donnait étaient qu'en 1786 Frédéric était mentalement et physiquement incapable de faire aucune affaire et que les noms attachés à la version Latine étaient fictifs. Mais le Fr. Pike dans son *Historical Inquiry* a complètement renversé ces assertions. Il a montré d'une manière conclusive, que, alors que Frédéric souffrait physiquement en 1786, néanmoins il administrait les affaires comme d'habitude, et que les noms attachés à la Constitution étaient ceux d'hommes attachés à la cour de Frédéric.....

"Il est difficile, après avoir étudié avec soin les raisons qu'apporte le Fr. Pike, de s'empêcher d'admettre ses conclusions."

A. E. Waite a été prudent, quand, à la page 51 de son *Devil-worship in France*, il n'a pas nié que Pike fût *Souverain Grand Commandeur du Conseil Suprême MÈRE de chaque Conseil Suprême du rite Ecosse Ancien et Accepté*.

Comme l'Eglise de Rome est la Mère de toutes les églises diocésaines catholiques, de même le Conseil Suprême de Charleston est la Mère de chaque Conseil Suprême Ecosse.

Quand les croisés anti-maçons ont signalé Charleston comme la Rome maçonnique et A. Pike comme le pape de la secte on a crié haro sur les baudets. C'était une honte pour l'Eglise et la religion que des catholiques pusent s'occuper de pareilles billevesées, de vrais contes de vieilles femmes. Le Conseil Suprême de Charleston la Mère de tous les autres Conseils Suprêmes! Quelle idée! On la trouve pourtant dans les 80 luminaires de la secte à la page 649, en note :

"Albert Pike M. P. Grand Commandeur of the Supreme Council of Sovereign Grand Inspectors-General of the 33o, Southern jurisdiction of the United States, the *Mother Council* of the World."

A la page 800, en gros caractères :

"THE MOTHER SUPREME COUNCIL. (Mother in fact, but not claiming on that account to be more than the peer of her daughters) commands the respect and affection of all Scottish masons and by its publications, has gained an immense influence, the world over, in all matters relating to the Ancient and Accepted Rite."

"LA MÈRE SUPRÊME CONSEIL, (Mère de fait mais ne réclamant pas davantage pour cela que d'être l'égal de ses filles), commande le respect et l'affection de tous les maçons Ecosse, et, par ses publications, elle a gagné dans tout le monde une immense influence dans toutes les matières qui touchent au Rite Ancien et Accepté."

Les 33o sont, comme on le voit, dans tous leurs livres et journaux de la secte, les vrais chefs de la Franc-Maçonnerie, et quand Albert Pike était le Roi et le Pape des 30o, 31o, 32o, 33o du rite Ecosse il était par eux le Roi et Pape de toute la Franc-maçonnerie. Le fait que quelques loges, grandes ou petites, ne voulaient pas se soumettre à son régime comme Waite et Yarker nous l'ont fait entendre, prouve le fait que les autres s'y soumettaient et reconnaissaient Charleston comme la mère des Conseils Suprêmes et Pike comme le roi sans couronne et le pape sans tiare.

L. FOUQUET, O. M. I.

(1) Ricoux paraît avoir été un autre nom de plume de Jogand. Voir la *Franc-maçonnerie démasquée*, juillet 1897.

L'ETAT RELIGIEUX

A CLIGNANCOURT

Nos lecteurs se souviennent, dit la *Croix*, de Paris, des bénédictions aussi laïques que libre-penseuses, que M. Clovis Hugues répandait sur les socialistes de Montmartre, il y a deux ou trois ans, pendant que le citoyen Létrillard, pontife de l'athéisme, les baptisait civilement.

Clovis Hugues était alors dans toute sa gloire de poète et de député; depuis, des déboires de diverses sortes ont un peu calmé son enthousiasme d'apôtre rouge. Une trentaine de familles, séduites par l'ambition de faire baptiser leurs enfants par un candidat au Conseil municipal, sous les auspices d'un aussi grand homme, les avaient conduits à la Maison du peuple pour y recevoir les impositions des mains mêmes du poète chevelu.

* * *

Or, raconte un de nos confrères, une petite fille de 10 ans, Berthe D... apprenait tout dernièrement, par une de ses petites camarades, que ce baptême n'était pas valide. — Ne riez pas de cette candide ignorance, nous sommes à Clignancourt. — La fillette n'eut de tranquillité que le jour où sa mère, qui n'en croyait pas ses oreilles, lui promit de la faire rebaptiser par un prêtre de l'église de Clignancourt.

La cérémonie a eu lieu ces jours derniers, ajoute notre confrère. La petite Berthe était entourée de toutes ses camarades d'école. On en a beaucoup parlé dans le quartier, et plusieurs familles, inquiètes d'apprendre que le baptême de M. Clovis Hugues n'avait aucune valeur, s'occupent de faire rebaptiser leurs enfants.

L'histoire n'est pas banale. Aussi avons-nous voulu en vérifier l'exactitude.

* * *

A Notre-Dame de Clignancourt, un vicaire nous répond : " L'histoire telle qu'elle est racontée par ce journal est-elle exacte ? Je l'ignore. Vous comprendrez facilement que dans une immense paroisse comme la nôtre, un baptême d'enfant de cinq à douze ans passe inaperçu, car ils sont très fréquents. Ainsi depuis le 1er septembre, sur 124 baptêmes il y en a eu 12 célébrés dans ces conditions. En tout cas, l'aventure est très vraisemblable. Nos libre-penseurs peuvent être fiers de leur œuvre. Ils ont si bien émancipé l'esprit humain des superstitions divines, que nos malheureux paroissiens sont, sur les questions religieuses, d'une ignorance qui ferait rougir le dernier des laboureurs.

" Comme cela arrive toujours, la superstition a remplacé la religion. Dans notre quartier, les superstitions les plus sottes, les plus naïves sont d'une pratique courante.

" Avez-vous entendu parler de la superstition du fer ? Nos esprits émancipés sont convaincus que la vue de certains objets, la rencontre de certaines personnes, porte malheur. La vue d'un prêtre, comme

bien vous pensez, peut être la source d'une foule de calamités. Mais le remède existe à côté du mal. Pour conjurer le mauvais sort, il suffit de toucher du fer. Aussi rencontrons-nous à chaque instant des petites ouvrières, de braves travailleurs qui, à la vue de notre soutane se précipitent vers un bec de gaz ou tirent subrepticement une clé de leur poche.

" Un jour, rue Ordener, je rencontre une bonne femme. Effrayée, elle fouille dans ses poches. Rien. Elle cherche des yeux le bec de gaz protecteur. Il est au moins à 30 mètres. Très aimablement, je tire une clé de ma poche, et je la lui présente. Elle me contemple ébahie, en me demandant si je veux me moquer d'elle. Mais la crainte superstitieuse est la plus forte, et, sans rire, elle touche ma clé."

* * *

Très complaisant, mon interlocuteur me donne de curieux et intéressants détails sur l'état religieux et moral de cette partie de Paris.

Notre Dame de Clignancourt est la plus importante des paroisses de la capitale, par le chiffre de ses habitants. Elle en compte 102,000 ; et sept prêtres seulement sont chargés de la conduite de cet immense troupeau : " Ainsi, me dit un vicaire, j'étais de garde, samedi dernier. Dans la même journée, j'ai fait 8 enterrements, 11 mariages, 3 baptêmes et 2 ondolements à domicile."

Après cela, qu'on dise que les curés sont des fainéants ! Ceux qui aiment les contrastes peuvent aller tous les jours dans cette église. Ils seront servis à souhait. Dans un coin, c'est un groupe joyeux qui entoure des nouveaux mariés ; ils peuvent entendre, à quelques pas, les sanglots d'une famille qui conduit un des siens à sa dernière demeure, et les vagissements d'un enfant qui vient recevoir l'onde sainte.

Les jours de fêtes sont particulièrement fatiguants pour le clergé de Clignancourt, car les ouvriers en profitent pour faire baptiser leurs enfants. Souvent, les autres dimanches, on travaille. Aux grandes fêtes, tout le monde est libre. Les parents, le parrain et la marraine, les amis ont revêtu leurs plus beaux habits. En route pour l'Eglise ! Le jour de la Pentecôte, 61 baptêmes ont été célébrés à Notre-Dame de Clignancourt ; le jour de Pâques, 59.

La foi baisse-t-elle dans les quartiers populaires ? Non, s'il faut en juger par le chiffre des baptêmes et des mariages. Depuis le 1er janvier, dans cette seule église, on a baptisé ou ondoyé 1240 enfants. Le nombre des mariages religieux est en augmentation de près d'un tiers sur l'année précédente.

* * *

Il reste, hélas ! bien du terrain à défricher dans cet immense champ. Mais c'est une consolation pour les prêtres zélés qui travaillent à l'œuvre si difficile de l'apostolat de cette grande paroisse, de penser que leurs efforts ne sont pas infructueux, que leur zèle est souvent récompensé par le succès.

La misère physique est aussi grande que la misère morale. Là,

mieux que partout ailleurs, l'Assistance publique montre son insuffisance. Tous les jours, de malheureux diables meurent de faim ou faute de soins. On me cite l'exemple d'un ouvrier poitrinaire qui depuis deux ans, garde le lit. Il a avec lui sa vieille mère, âgée de 72 ans. La femme seule peut donc travailler. Et encore quel travail peut-elle faire avec un vieillard et un malade à soigner ? Quelle somme l'Assistance publique alloue-t-elle à ces malheureux ? Cinq francs par mois. Vous entendez bien.

Cinq francs par mois pour trois personnes. N'est-ce pas honteux ? Et dire que cette même Assistance publique fait des économies annuelles de 800 000 francs, sans parler des millions qu'elle prodigue à ses ronds de cuir avec une maternelle profusion. De pareils faits se passent de commentaires.

A LA TIENNE, ETIENNE !

Dans le *Tour du monde d'un épicier*, M. Seigneurie rapporte cette anecdote :

" C'est au Tonkin : un mandarin annamite gouverne un village sur les bords du Song Koi et protégé par une digue immense contre les débordements de la rivière.

" Comme cette digue menaçait ruine, le génie résolut de la faire réparer et chargea un brigadier de diriger les travaux à faire par des ouvriers annamites.

" Ce brigadier était un Parisien de Montmartre, blagueur et gai, comme le sont tous les enfants de la Butte.

" Le mandarin se trouvait être, contre l'ordinaire, une assez bonne pâte d'homme. Tous deux se prirent d'amitié l'un pour l'autre. Le mandarin invitait souvent le brigadier à prendre le thé, le choum-choum et même le champagne. Le brigadier ne se faisait pas tirer l'oreille.

" Entre eux, la conversation était courte : l'un ne savait que quelques mots d'annamite ; l'autre n'entendait rien au français. Mais a-t-on besoin de tant causer quand on boit de compagnie, chacun levant son verre plein et le choquant joyeusement au verre de l'autre ?

" L'enfant de Montmartre, avant de porter son verre à ses lèvres, ne manquait jamais de répéter la formule :

" A la tienne, Etienne ! "

" Cette locution frappa le mandarin qui la retint et s'étudia de la prononcer avec l'accent faubourien qu'y mettait le brigadier, et finit par se l'approprier. Lui aussi disait :

" A la tienne, Etienne ! "

" C'était du montmartrois le plus pur.

" Après quoi, le mandarin s'enquit du sens de la formule.

" Et le brigadier, grâce à un interprète, fit comprendre que c'était une formule de politesse dont le protocole exigeait qu'on se servit en France quand on avait l'honneur de boire à la santé d'un supérieur.

" A quelque temps de là, un haut fonctionnaire du protectorat passa par ce village et fut reçu en grande pompe par le mandarin qui lui offrit

une collation.

" A l'heure des toasts, le mandarin leva son verre, et d'un air cérémonieux, le choquant contre le verre du dignitaire français :

" A la tienne, Etienne ! " dit-il avec l'accent de Montmartre.

" Le résident resta d'abord interloqué. Mais le brigadier était là, qui, en deux mots, mit toute la compagnie française au courant de la petite mystification, et le résident, levant son verre à son tour, le choqua contre celui du mandarin en disant :

" A la tienne, Etienne ! "

Il n'y a pas de raison pour que la formule ne passe pas au cérémonial annamite et même à d'autres cérémoniaux."

" A la tienne, Etienne ! "

REOUVERTURE DES COURS A L'ECOLE DE LAITERIE DE ST-HYACINTHE

La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec nous prie d'annoncer à ses membres et au public intéressé la réouverture des cours de son école de laiterie de St-Hyacinthe, qui aura lieu cette année le 3 novembre. Il y aura dix séries de cours, qui commenceront aux dates suivantes : 3 novembre ; 17 novembre ; 9 décembre ; 10 janvier ; 31 janvier ; 28 février ; 14 mars ; 28 mars ; 11 avril, et 25 avril. Le cours du 9 décembre est réservé aux élèves anglais ; celui du 10 janvier aux candidats-inspecteurs des deux langues, et celui du 31 janvier aux anciens élèves de l'Ecole, également des deux langues. Tous les cours des autres séries seront donnés en français seulement.

Comme elle a constaté qu'un certain nombre de candidats inspecteurs, bons fabricants d'ailleurs, ne réussissent pas à leurs examens faute d'une préparation suffisante, la direction de l'Ecole a cru utile d'ouvrir cette année un cours préparatoire d'un mois pour tous les anciens élèves de l'école, qui seraient disposés à se présenter en 1899 aux examens d'inspecteur. Il est essentiel que ce cours soit suivi en entier par ceux qui désire en profiter.

L'admission sera gratuite pour tous ceux qui auront payé leur souscription à la Société d'Industrie Laitière pour 1898.

Pour l'inscription et tous autres renseignements, s'adresser au Secrétaire de l'école de laiterie à St-Hyacinthe.

16eme CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIETE D'INDUSTRIE LAITIERE

La 16ème convention annuelle de la Société d'Industrie Laitière aura lieu à Nicolet les mercredi, 1er et jeudi, 2, décembre prochain. A cette occasion, la société publiera un programme détaillé et illustré qui sera envoyé à tous les membres et amis connus de la société. Les intéressés qui ne l'auraient pas reçu vers la Toussaint sont priés de le réclamer par carte postale au secrétaire de la société, à St Hyacinthe. Ce programme sera, nous l'espérons, un souvenir que tous les amis de la société tiendront à conserver. E. C.